

La JIF en histoire

La Journée Internationale de la Femme (JIF) est une journée de réflexion qui permet de faire l'état des lieux de la situation de la femme et de mettre en place des stratégies de sa promotion, afin de lui permettre de jouir des mêmes droits que l'homme. Elle est instituée par les Nations Unies en 1977 et se célèbre le 08 mars de chaque année. Elle connaît les relents de sa source avec la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 de laquelle émanent les conventions et autres pactes en matière de droit des femmes. Les dispositions internationales de la JIF engagent ainsi les Etats à l'obligation morale et légale de corriger les inégalités entre les hommes et les femmes dans les domaines où elles persistent. Mais fondamentalement, son esprit et les thématiques développées depuis lors, se fondent sur les recommandations et les cadres opérationnels issus des quatre conférences mondiales sur les femmes qui se sont tenues en 1975 à Mexico, à Copenhague en 1980, en Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995.

Avant son institution, quelques événements l'ont suscitée à savoir :

- le soulèvement des ouvriers textiles à New-York contre les forces publiques, le 08 mars 1857 ;
- la création de la Commission de la Condition de la Femme aux Nations Unies, en reconnaissance de la participation des femmes à la vie et au développement des nations en 1946 ;
- la première conférence de Nations Unies sur les femmes tenue à Mexico en 1975, et la proclamation de l'Année Internationale de la Femme ;
- la Décennie des Nations Unies pour les femmes de 1975-1985
- L'adoption en 1979 de la Convention pour l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF) les a d'ailleurs bien circonscrits : Promotion de la Femme, Elimination des stéréotypes, Egalité devant la loi, Traite des femmes et exploitation de la prostitution sexuelle, Nationalité, Education, Santé, Vie professionnelle et emploi, Vie politique et publique, Vie économique et sociale, Droit matrimonial et famille, Femmes rurales.

Par la suite, plusieurs plateformes d'échanges en vue de l'amélioration de la situation de la femme ont été conçues et mises en place tant à l'international que sur les plans continental, régional et national. On peut en citer quelques-unes à l'instar de :

- la réunion de l'International des Femmes Socialistes à Copenhague en 1910, consacrant la date du 08 mars à la célébration de la femme dans le monde entier ;

- la 4ème Conférence sur les femmes à Beijing en 1995, puis Beijing +5 avec évaluation des réalisations de la plateforme d'action de Beijing en 1999 ;
- la campagne mondiale dénommée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », initiée et lancée par Monsieur le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki Moon.

Sur le plan continental africain, six conférences régionales ont eu lieu sous l'égide de la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) :

- la Conférence de Nouakchott en Mauritanie en 1977 avec évaluation des progrès accomplis depuis la première Conférence mondiale ;
- la 2ème Conférence régionale à Lusaka en Zambie en 1984 pour la préparation de la 2ème Conférence mondiale sur la femme ;
- la 3ème Conférence régionale à Arusha en Tanzanie avec adoption des stratégies prospectives de la femme africaine et adoption africaine pour la Conférence de Nairobi;
- la 4ème Conférence régionale à Abuja (Nigéria) en 1989, portant sur l'évaluation de la mise en œuvre des stratégies d'Arusha et l'Adoption de la Déclaration d'Abuja sur le « développement participatif : rôle de la femme africaine au cours des années 90 » ;
- la 5ème Conférence régionale à Dakar au Sénégal en 1994 sur la préparation de la Conférence de Beijing, avec adoption de la plateforme d'action pour l'Afrique ;
- la 6ème Conférence régionale à Addis-Abeba en Ethiopie en 1999 pour l'adoption du plan d'action africain pour l'accélération de la mise en œuvre des plateformes de Dakar et Beijing ;
- le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, relatifs aux Droits de la femme en Afrique en 2003, document marquant un pas important dans le processus de promotion des droits des femmes africaines et de lutte contre toutes les formes de discriminations et de violences à l'égard des femmes ;
- la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique par les chefs d'Etat et de Gouvernement africains en 2004, qui exprime les questions de Genre en Afrique ;
- la ratification du Protocole de Maputo en 2009 ;
- la Décennie de la femme africaine qui va de 2010 à 2020.

Mais il faut dire que les différents contextes politiques et socio-économiques que connaissent les pays africains en général et le Cameroun en particulier, ont conduit à un recadrage des réflexions et des politiques implémentées pour une meilleure promotion et sécurité de la femme.